



réseau national

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Compte-rendu de la 38^{ème} réunion du Comité de Pilotage

19 juin 2023

14 h 00 – 16 h 30 à Fontenay-aux-Roses

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du COPIL du 12 décembre 2022
2. Renouvellement du COPIL
3. Retour sur la dernière Commission d'agrément
4. Vie du RNM
 - a) Consultation du site au premier semestre
 - b) Migration technique du RNM et nouveautés
5. GT modernisation du RNM / Synthèse du travail mené
6. Réglementation en matière de mesure du radon
7. Bilan 2022 sur la transmission des mesures au RNM
8. Point sur la scrutation des anomalies dans le RNM
9. Aspects techniques pour la publication *a posteriori* au RNM de mesures collectées dans le cadre d'une crise
10. Divers
 - a. Questions posées en séance ou informations diverses
 - b. Date du prochain COPIL

1 – Approbation du compte-rendu du COPIL n°37 du 12 décembre 2022

Le CR du COPIL n°37 intégrant les remarques des participants a été approuvé et diffusé sur le site web du RNM (<https://www.mesure-radioactivite.fr/les-publications>).

2 – Renouvellement du COPIL

Le processus de renouvellement est en cours et les candidatures sont en cours d'examen, avec une nouvelle décision ASN de nomination à l'automne. Comme annoncé précédemment, les DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie intégreront le COPIL, ainsi que d'autres organismes familiers avec la mise à disposition de données le cas échéant.

3 – Informations relatives à la Commission d'Agrément

L'ASN a présenté le bilan de la réunion de la 40^{ème} commission d'agrément tenue le 15 mai 2023. Les supports de cette présentation sont joints en annexe 2 du compte-rendu.

La nouvelle liste des détenteurs d'agréments est parue le 1^{er} juillet 2023, et comprend 67 laboratoires agréés, représentant au total 977 agréments en cours de validité.

Quelques difficultés ont été rencontrées pour l'EIL relatif à la détermination de l'activité du carbone 14 dans la soude, principalement à cause du titrage de la soude qui n'est pas celui usuellement retenu par une partie des participants. Un renouvellement pour 1 an probatoire a été retenu pour trois laboratoires, avec organisation d'un essai contradictoire avec une soude titrant à 1N.

L'EIL sur la mesure du débit équivalent de dose gamma ambient s'est bien déroulé, mais un laboratoire a oublié de s'inscrire et n'a donc pas participé. Ce cas problématique sera abordé lors de la prochaine Commission d'agrément, le 20 novembre 2023.

4 – Vie du RNM

La refonte technique partielle du RNM est en cours de finalisation.

EDF s'est interrogé sur le remplacement de Google Analytics. L'IRSN a précisé que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a estimé en 2022 que cet outil ne respectait pas le RGPD (Règlement général sur la protection des données) et que l'outil recommandé aux opérateurs publics est Matomo. L'IRSN a basculé au 1^{er} semestre 2023 vers ce nouvel outil pour tous ses nouveaux projets.

Plusieurs évolutions de l'IHM du RNM, en lien notamment avec les réflexions du groupe de travail pour la modernisation du RNM (voir paragraphe suivant), ont été réalisées. Une version en pré-production sera mise à disposition des membres du COPIL au second semestre pour recueillir leur avis avant la mise en production définitive de cette nouvelle version du site du RNM.

5 – GT modernisation du RNM / Synthèse du travail mené

L'IRSN a présenté succinctement le déroulement des travaux du GT modernisation ainsi que les principales évolutions proposées (certaines étant d'ores-et-déjà engagées).

L'ASN a notamment noté que les indicateurs sentinelles pourraient également présenter un intérêt dans le cadre de la réalisation du Bilan radiologique de l'environnement français (BR), et qu'en retour ce dernier permettait d'orienter de façon pertinente le choix des indicateurs sentinelles.

Sur le volet des données transfrontalières, EDF a demandé si la restitution de données de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) belge allait entraîner sa participation aux EIL organisés dans le cadre du RNM. L'ASN estime qu'il s'agit plutôt dans ce cas d'un régime de confiance permettant d'enrichir l'information à destination du public par des données ne relevant pas du cadre français, la Belgique ayant son propre système de contrôle de la qualité des données. Il n'est donc pas prévu d'imposer le processus d'agrément à une autorité étrangère. A noter toutefois que les laboratoires réalisant ces mesures participent régulièrement aux EIL organisés par l'IRSN.

6 – Réglementation en matière de mesure du radon

La Direction des rayonnements ionisants et de la santé (DIS) de l'ASN a réalisé une présentation sur la thématique du radon à la suite du souhait exprimé par les membres du COPIL lors de sa 36^{ème} réunion. Cette présentation est reprise en annexe.

Orano s'est interrogé sur la question des mesures de radon dans l'environnement des anciens sites miniers, imposées dans des arrêtés préfectoraux, et sur la possibilité de disposer d'un agrément pour ce type de mesurage (et donc des EIL associés). Les codes correspondants sont le 5_11 (^{222}Rn) et le 5_12 (^{220}Rn). Aucun agrément n'a été délivré à ce jour pour ces couples matrices / radionucléides. L'IRSN va analyser ce sujet avec son Bureau d'étude et d'expertise du radon (BERAD), du point de vue du référentiel normatif existant et de la faisabilité d'une telle intercomparaison.

7 – Bilan 2022 sur la transmission des mesures au RNM

L'IRSN a présenté une synthèse des transmissions au RNM au titre des surveillances réglementaires requises par les arrêtés et décisions de l'ASN relatives à la surveillance de l'environnement des installations nucléaires (INB / INBS) et des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans certains cas, cette analyse s'est révélée complexe ou a été réalisée partiellement car l'IRSN ne disposait pas de la dernière version des plans de surveillance et a donc dû se référer à d'autres documents (anciens programmes de surveillance, rapports environnement...).

Cette analyse fait notamment apparaître dans certains cas ce qui semble être des difficultés informatiques ou de transmission au RNM, dans d'autres cas une absence de la matrice à prélever. L'IRSN transmettra aux exploitants une extraction complète ainsi que son analyse afin que les opérateurs puissent se positionner sur la cause de la non-transmission et le cas échéant la corriger.

8 – La scrutation des anomalies dans le RNM

L'IRSN a poursuivi la mise en œuvre du programme de scrutation. A ce jour 4,5 millions de mesures ont été évaluées statistiquement et 26 valeurs « anormales » ont été notifiées. De nouvelles analyses vont être engagées sur d'autres volets, comme les anomalies de coordonnées spatiales.

9 – Aspects techniques pour la publication *a posteriori* au RNM de mesures collectées dans le cadre d'une crise

Dans plusieurs cas, l'IRSN a procédé, à la demande des autorités, de façon réactive à des analyses lors d'événements afin de dédouaner la situation et de confirmer l'absence de rejet et d'impact sur l'environnement et les personnes (cas des incendies de septembre 2022 à Romans-sur-Isère et Toulon par exemple). Dans ce cas, étant en situation d'urgence, l'IRSN réalise des mesures sur des matrices dont l'état ne correspond pas au référentiel RNM (par exemple Bq/kg frais pour des sols au lieu de Bq/kg sec). Ces données sont communiquées par l'IRSN au public dans ses notes d'information mais ne peuvent pas être transmises telles quelles au RNM et imposent *a posteriori* des remesures ou des conversions.

Le Service commun des laboratoires (SCL) du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a également soulevé la problématique en crise de l'adoption de seuils de décision plus élevés pour pouvoir réaliser des dédouanements sur un grand nombre d'échantillons avec des temps de comptage plus courts. Ces mesures pourraient être repérées comme associées à un événement pour expliciter la raison de leur différence.

L'IRSN présentera plus en détail certains cas rencontrés et fera des propositions lors du prochain COPIL pour permettre la mise à disposition du public dans le RNM des données telles qu'elles ont été obtenues et restituées dans ses notes d'information du public.

Le 39^{ème} COPIL aura lieu le lundi 11 décembre 2023 de 14 h à 16 h 30 à Montrouge

Annexe 1 – Liste des participants

Nom	Organisme
Fanny Brouant Corinne Fayolle Pierrick Jaunet Anne Jegouzo Nathalie Reynal Olivier Rivière	ASN
Romuald Hadeler	ASND
Mylène Josset	ACRO
Yves Baron	ANCCLI
Virgine Gobron	ANDRA
Sabrina Lepeltier	ARS Normandie
Xavier Machuron-Mandard	CEA
Xavier Moya	DGPR
Pierre-Yves Hémidy	EDF
Yannick Lecompte	Marine Nationale
Gwenaëlle Cadoret Patrick Devin	Orano
Mathieu Genoud	SCL
Eric Cogez Marc Gleizes Maxime Morin Olivier Pierrard	IRSN

Annexe 2 – Support de la réunion (voir fichier joint)